

Projet à l'attention de l'assemblée générale de geosuisse du 8 juin 2016

Groupe INTERNATIONAL Abréviation : GRI

Statuts

Dispositions générales et but principal

Le GRI forme un groupe dans le sens des statuts de geosuisse (articles 4.2 et 4.3, voir annexe 1), comprenant tous les droits et devoirs. Il a été admis en tant que tel à l'occasion de l'assemblée générale 2016 de geosuisse.

Son but principal consiste à entretenir et développer les relations internationales en rapport avec les secteurs d'activité géomatique et gestion du territoire (géodésie comprise), à l'avantage des associations professionnelles et de la branche dans son ensemble.

Un mandat de prestations définit les activités du GRI (voir annexe 2) ; celui-ci fait l'objet d'une mise au point annuelle.

Composition du GRI

Les institutions suivantes participent au GRI par le biais d'une personne de contact au moins (voir tableau des personnes de contact) :

- | | | |
|---|---|--|
| – geosuisse | www.geosuisse.ch | Société suisse de géomatique et de gestion du territoire |
| – IGS | www.igs-ch.ch | Ingénieurs-Géomètres Suisses |
| – SOGI | http://www.sogi.ch | Organisation Suisse pour l'Information Géographique |
| – CH-AGRAM | http://www.geosuisse.ch/ueber-uns/gruppen/gruppe-ch-agram.html | Commission suisse des agro-systèmes et des aménagements |
| – SLM | www.swisslm.ch | Fondation SWISS LAND MANAGEMENT |
| – swisstopo | www.swisstopo.ch | Office fédéral de topographie swisstopo |
| – BLW (noch offen) | www.blw.admin.ch | Office fédéral de l'agriculture OFAG |
| – Personnes morales actives à l'échelle internationale (à préciser) | | |
| – Personnes physiques (à préciser) | | |

Les personnes de contact désignées par les institutions sont membres du GRI. À sa demande, une personne de contact peut assurer la liaison par voie de correspondance, auquel cas elle ne serait pas membre du GRI.

Le comité peut admettre d'autres institutions correspondant au but défini et qui nomment au moins une personne de contact.

Organisations internationales

Le GRI entretient et développe les contacts par mandat des institutions étant membres des organisations internationales et représente leurs intérêts en fonction des besoins exprimés.

- | | | |
|--|---|---|
| – FIG | www.fig.net | Fédération Internationale des Géomètres |
| – CLGE | www.clge.eu | Comité de Liaison des Géomètres Européens |
| – ICID | www.icid.org | International Commission on Irrigation and Drainage |
| – CIGR | http://atom.archives.unesco.org/commission-internationale-du-genie-rural-2 | Commission internationale du génie rural |
| – EurAgEng | www.eurageng.eu | European Society of Agricultural Engineers |
| – EUROGI | www.eurogi.eu | European umbrella organization for Geographic Information |
| – (Cette énumération n'est pas exhaustive) | | |

La direction du groupe

Le groupe est dirigé par un comité se constituant lui-même. Les membres du comité sont obligatoirement membres de geosuisse.

Responsable du GRI

L'un des membres du comité agit en qualité de responsable du GRI et représente le groupe vers l'extérieur. Le responsable assure la liaison directe avec le comité central de geosuisse ; il participe à la conférence des présidents de geosuisse et à l'assemblée générale de geosuisse.

Finances

Par principe, le GRI est autofinancé. Il établit un plan financier et tient sa propre comptabilité, sujette à la révision annuelle par geosuisse. Les comptes annuels seront adressés à toutes les institutions et ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale de geosuisse.

Sur demande exprimée par le GRI en bonne et due forme par le biais de son budget, les institutions participeront par une contribution annuelle au financement du groupe.

Le GRI est autorisé à demander aux institutions des moyens financiers complémentaires, spécifiques et nécessaires à son fonctionnement. De plus, il est en droit d'accepter des participations financières d'autres contributeurs.

Le GRI édicte un règlement sur les indemnités et le remboursement des frais.

Affiliations auprès d'organisations internationales

En règle générale, ce sont les institutions qui sont membres des organisations internationales et ce sont elles qui s'acquittent de leurs contributions.

Organisations internationales	Membres affiliés
FIG	geosuisse
CLGE	geosuisse et IGS
ICID	CH-AGRAM
CIGR	CH-AGRAM
EurAgEng	CH-AGRAM
EUROGI	OSIG

Relations publiques

Sous la forme d'un rapport annuel et par le biais de rapports d'activité dans les médias professionnels spécifiques, notamment dans la revue Géomatique Suisse, le GRI renseigne les organisations périodiquement sur ses activités. Les rapports mentionneront nommément les sponsors principaux.

Le groupe créera son propre logo et portera les appellations suivantes :

- D Groupe INTERNATIONAL
- F Groupe INTERNATIONAL
- I Gruppo INTERNAZIONALE
- E Task Force INTERNATIONAL

Activités

Pour mener à bien ses activités, le groupe peut former des groupes de travail et faire appel à des experts externes, par exemple dans le but d'organiser une Working Week ou un congrès de la FIG etc.

Personnes de contact

Institution	Personne de contact	Délégués au sein d'organisations internationales
geosuisse	P. Dütschler	FIG
IGS	M. Barbieri	CLGE
OSIG	M. Barbieri	EUROGI
CH-AGRAM	R. Kaufmann Ph. Monney M. Schick	EurAgEng ICID CIGR
SLM	Jürg Kaufmann	FIG
swisstopo	D. Steudler	FIG
OFAG (à préciser)		
Personnes morales actives à l'échelle internationale ...	Jürg Lüthy	FIG
Personnes physiques		
...		

Adaptation des statuts

Les statuts du GRI peuvent être adaptés par le comité ; ils sont à approuver par le comité central de geosuisse.

Statuts approuvés par le comité le : [date]

Statuts approuvés par le comité central de geosuisse le : [date]

Annexes :

Annexe 1 : Extraits des statuts de geosuisse

Annexe 2 : Mandat de prestations

Annexe 3 : Groupe initial, fonctionnant jusqu'à l'assemblée générale 2016 de geosuisse

Annexe 4 : Budget annuel

Dernières modifications : 18 mai 2016

Annexe 1 Extraits des statuts de geosuisse

¹ 4.2 Groupes

4.21 Les membres affiliés ordinaires ayant les mêmes objectifs économiques et scientifiques peuvent s'unir sous forme de groupes. Dans le cadre des présents statuts, ceux-ci s'organisent de manière autonome et s'identifient en tant que groupes de geosuisse. Ils forment une association autonome.

4.22 La mission première des groupes consiste à réaliser les buts de l'association dans le contexte de leurs objectifs économiques et scientifiques particuliers. Le comité central ou l'assemblée générale peuvent déléguer certaines tâches de l'association à un groupe, de manière générale ou pour répondre à une situation spécifique.

En matière d'honoraires et de tarifs, c'est l'association des Ingénieurs-Géomètres Suisses qui est compétente.

4.3 Dispositions communes

4.31 La formation de sections et de groupes est soumise à l'approbation de l'assemblée générale. Les demandes y relatives sont à soumettre au comité central qui présentera sa requête à la prochaine assemblée générale.

4.32 Les statuts des sections et des groupes sont à soumettre au comité central ; ils ne peuvent contenir aucune disposition contraire aux statuts de geosuisse ; l'approbation par rapport à ladite conformité est du ressort du comité central.

À l'exception des membres collectifs, les membres de sections et de groupes doivent également être membres de geosuisse. Le comité central peut approuver des exceptions dûment motivées.

4.33 Les sections et les groupes rendent compte au comité central de tout événement touchant les intérêts de l'association, tout particulièrement des changements en rapport avec les membres et leurs coordonnées. Ils informeront immédiatement le comité central du résultat de toute nouvelle élection ainsi que de la composition du comité et des autres organes.

Annexe 2 Mandat de prestations

Les attributions du GRI sont les suivantes :

- Assurer les contacts directs avec les organes des organisations internationales auprès desquelles une affiliation existe
- Élaborer des projets en réponse aux demandes et enquêtes desdites organisations
- Organiser les visites de délégations officielles
- Organiser les visites d'organes suisses des associations auprès d'organisations professionnelles étrangères
- Assurer une représentation adéquate à l'occasion de manifestations et congrès internationaux
- Coordonner les représentations
- Rendre compte de ses activités à l'attention des comités, y compris des développements internationaux significatifs pour les institutions
- Établir le budget des activités et les demandes de financement
- Récolter les fonds complémentaires qui sont nécessaires

Annexe 3

Groupe initial, fonctionnant jusqu'à l'assemblée générale 2016 de geosuisse

Peter Dütschler Responsable du groupe

Maurice Barbieri
Jürg Kaufmann
Christian Kaul
Rudolf Küntzel
Jürg Lüthy
Daniel Steudler

Annexe 4

Budget annuel

	CHF	CHF
Recettes		
geosuisse	12'000.00	
Sponsors	5'000.00	
Contributions de tiers	3'000.00	
		20'000.00
Charges		
FIG (congrès, Working week)	5'000.00	
Constitution des groupes de travail	5'000.00	
Provison pour participation aux congrès des années consécutives	7'500.00	
Notes de frais du groupe	2'500.00	20'000.00

En constituant ce groupe, les éléments financiers relatives à ses activités seront comptabilisés de manière à présenter une vue d'ensemble des charges transparente de l'intégralité des engagements internationaux.